Espace écoute et accueil psychologique (EAP)

Contact

74 rue de Vaugirard, Paris 6ème

Espace Santé, Bâtiment X (1er étage par les escaliers) ou Bâtiment W (ascenseur - sortir à ES (Entresol))

Consultations sur rendez-vous

Du mercredi au vendredi, de 10h à 17h

01 70 64 29 83

eap@icp.fr

Les consultations sont gratuites pour les étudiants de l'ICP

Une démarche partenariale entre l'ICP et l'Ecole des Psychologues Praticiens

Ecoute entre pairs

L'EAP est animé par trois **psychologues** en formation de l'Ecole de Psychologues Praticiens (EPP), **supervisés** dans leur mission par une psychologue clinicienne.

Prise en charge et accompagnement psychologique

L'EAP :

analyse la demande et le fonctionnement psychologique de l'étudiant afin de définir les objectifs de l'accompagnement.
accompagne la **souffrance et effectue un soutien psychologique**.

Se libérer par la parole des petits et grands tracas du quotidien.

En coordination avec **l'infirmier**, responsable de l'Espace Santé de l'ICP, l'EAP est également disponible pour travailler avec l'étudiant sur la **gestion de ses émotions et des problématiques du quotidien :** trouble du sommeil, de l'alimentation, problème relationnels ou scolaire, dépression, mal être, tristesse, violences, peurs, etc.
En lien avec le Service d'Orientation et d'Insertion Professionnelles (SOIP), l'EAP propose également d'accompagner l'étudiant dans le **processus d'orientation et d'identification de son projet de vie.**



L'EAP ne propose pas de suivi sur le long terme, mais peut, au cas par cas, vous conseiller et vous orienter vers des partenaires extérieurs.

Cadre déontologique

La **confidentialité** est garantie.
Les objectifs et les modalités d'intervention sont communiqués en amont de façon claire.
La supervision qui encadre les psychologues en formation veille à ce que les dispositions du **Code de Déontologie des Psychologues** soient appliquées.
Les techniques utilisées sont scientifiquement valides et régulièrement actualisées.